

## Lettre du Collectif des Entreprises du Tourisme de Montagne

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier Ministre**  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75707 PARIS

Le 11 janvier 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Dans la gestion de la crise COVID, vous avez décidé de mesures spécifiques qui affectent l'économie de la montagne depuis le début de la saison 2020/2021.

Ces mesures créent un préjudice en plongeant chaque semaine un peu plus les entreprises de la montagne et leurs fournisseurs dans un marasme social et économique mortifère.

Les dépenses touristiques en station ont ainsi chuté de 80 % à 90 % depuis le début de la saison avec des conséquences sur toutes les filières montagnes. La compétitivité des territoires de montagne à moyen et long terme est en jeu. Cela va bien au-delà des 120 000 salariés que comptent les stations : l'ensemble des citoyens des territoires de montagne sont concernés.

L'impact de cette décision est d'autant plus préjudiciable sur ces territoires de montagne qui sont soumis au facteur de saisonnalité. C'est un cri d'alarme que nous poussons collectivement, nous les représentants de ces entreprises car elles doivent faire face aux charges fixes de l'année entière avec des recettes qui s'étalent, au mieux, sur 6 mois (4 mois d'hiver, 2 mois d'été), avec, dans cette saisonnalité marquée, une part prépondérante pour la saison d'hiver.

Maintenant que toute possibilité d'ouverture avant le samedi 30 janvier est écartée, les limites sont repoussées au-delà de ce qui était économiquement tenable. Il est d'ores et déjà acquis que les centres de vacances n'ouvriront pas cet hiver. L'ouverture des villages vacances et des hôtels de montagne est compromise aussi longtemps que les clients hébergés ne pourront pas se restaurer dans les espaces collectifs. Partout, les annulations pleuvent dans un contexte déjà difficile en l'absence de clientèle étrangère.

Les stations de montagne ne sont pas un cluster d'incubation. L'interdiction d'exercer qui nous est faite a un impact désastreux sur notre image, et nous subissons un préjudice qui va au-delà d'un préjudice financier immédiat considérable.

En montagne, le fonds de solidarité national n'est pas adapté.

Ainsi les mesures pour les hébergeurs professionnels, dont la survie est cruciale pour tout l'écosystème, ne peuvent être limitées au seuil décidé. La situation actuelle nous amène vers des dépôts de bilans en cascade courant 2021 : cumul des effets des PGE consommés, dettes clients etc..., puisque ces hébergeurs sont presque toujours des ETI, et PME et associations importantes. **Il importe d'orienter le dispositif d'aides, dans le périmètre de montagne, vers des indemnités couvrant 70 % des charges fixes des établissements.**

Comme l'Etat s'y est engagé lors de 3 réunions avec les professionnels, l'indemnisation doit être cohérente et étendue à toutes les entreprises des territoires de montagne sur la base d'une compensation vitale des charges fixes par métiers, au prorata du chiffre d'affaires perdu, sans plafond.

Même si le scénario retenu le 20 janvier est d'ouvrir les remontées mécaniques au samedi 30 janvier, en l'absence de nouvelles aides, il n'y aura pas de rattrapage possible pour éviter l'effet systémique des impacts négatifs déjà mesurés.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que nos voisins ne sont pas soumis aux mêmes dispositifs et que nos parts de marché futures sont attaquées dès à présent, tant auprès de la clientèle nationale qu'étrangère.

Il sera moins coûteux de mettre en place des mesures rapidement que de supporter une casse économique massive sur un écosystème important mais fragile.

**Depuis plusieurs semaines, nous adressons des notes de travail à différents cabinets ministériels dont nous n'avons aucun retour.**

**Nous vous sollicitons donc pour un rendez-vous dans ce contexte d'urgence, à votre meilleure convenance.**

Vous remerciant d'entendre le cri d'alarme, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



## Chambres professionnelles et membres du collectif signataires :

- **Domaines Skiables de France** : *DSF est la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiabiles. La France est en position de leader dans le top 3 mondial avec les USA et l'Autriche. 55 millions de journées-skieur et 1,4 milliard d'euros de recettes annuelles et 18 000 salariés directs répartis en une vingtaine de métiers.*  
<http://www.domaines-skiables.fr>
- **Groupement National des Indépendants** : *Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Elle représente plus de 10000 entreprises patrimoniales du secteur et leurs 120000 salariés sur l'ensemble du territoire national.*  
<https://www.gni-hcr.fr/>
- **Syndicat National des Résidences de Tourisme et Appart 'hôtels** :  
*Le SNRT est le seul syndicat représentant le secteur des Résidences de Tourisme. 3,6 milliards de recettes générées en 2018. 25 000 emplois directs, 19 millions de clients accueillis par an. Classées de 1 à 5 étoiles, leurs hébergements sont entièrement équipés, en particulier d'une cuisine. A la montagne les Résidences de Tourisme sont les premiers hébergeurs, avec 60% de l'hébergement commercial « en dur ».*  
<https://www.snrt.fr/>
- **Union Nationale des Associations de Tourisme de plein Air** :  
*L'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air fédère les acteurs du tourisme et des vacances du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (1 600 établissements - Villages et clubs de vacances, auberges de jeunesse, colonies de vacances ; 6 millions de vacanciers ; 12.300 ETP).*  
<https://www.unat.asso.fr/>
- **Union Sport et Cycles** : *L'USC est la première organisation professionnelle de la filière sport. Elle s'engage chaque jour au côté des entreprises du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active pour les conseiller, les représenter, les aider à anticiper et promouvoir l'activité physique et sportive. Sa commission montagne rassemble 1 500 magasins de sports de stations et une quarantaine de marques d'équipements de sport d'hiver qui occupent au total près de 10 000 emplois.*  
<https://www.unionsportcycle.com>
- **Belambra Groupe** : *Belambra Groupe ce sont 190 millions d'€uros de chiffre d'affaires, 3 000 emplois, 40.000 lits. A la montagne, ce sont 1 000 emplois et 10 000 lits.*  
<https://www.belambra.fr>
- **CLUB MED** : *Le Club Med à la montagne en France ce sont 14 resorts, 10 860 lits chauds, 160 000 clients individuels dont 65 % de clients étrangers, 1 100 000 journées hôtelières et 4 200 emplois (dont 85 % de saisonniers).*  
<https://www.clubmed.fr/>
- **Mmv** : *20 Résidences et Hôtels Clubs (classés Villages Vacances) 3\* et 4\*. Plus de 10 000 lits sont répartis sur 16 stations de ski. Le groupe a investi 100 millions d'euros pendant ces dix dernières années. Sa dynamique de développement prévoit la création de 2800 nouveaux lits touristiques d'ici 2022 (+ 28 %).*  
<https://www.mmv.fr/>